

Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses (ordonnance sur la navigation intérieure, ONI)

Normes techniques pour les bateaux de sport, pour les bateaux de sport inachevés et pour les éléments de construction

Vu l'article 148g de l'ordonnance du 8 novembre 1978 sur la navigation dans les eaux suisses (ordonnance sur la navigation intérieure, RS 747.201.1), les normes techniques mentionnées en annexe, que l'Office fédéral des transports qualifie de normes techniques après accord avec le Secrétariat à l'économie, sont à même de concrétiser les exigences fondamentales de sécurité pour les bateaux de sport, les bateaux de sport inachevés et les éléments de construction. Les normes sont élaborées par des comités techniques sur mandat de la Commission de la CE et de l'AELE ; elles sont publiées par le Comité européen de normalisation (CEN).

Les listes des normes désignées ci-après et leurs textes peuvent être commandées auprès du Centre suisse d'information pour les règles techniques (switec), Mühlebachstrasse 54, 8008 Zurich.

10 décembre 2002

Office fédéral des transports

Max Friedli

Normes techniques pour les bateaux de sport, pour les bateaux de sport inachevés et pour les éléments de construction

Numéro	Titre	Référence Feuille officielle CE
EN ISO 11547:1995 / A1:2000	Navires de plaisance - Dispositif de protection contre le démarrage avec vitesse en prise	C 138/2001
EN ISO 12215-1:2000	Petits navires - Construction de coques et échantillons - Partie 1: Matériaux: Résines thermodurcissables, renforcement de fibres de verre, stratifié de référence	C 138/2001
EN 28846:1993 / A1:2000	Navires de plaisance - Equipements électriques - Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants	C 138/2001
EN 28849:1993 / A1:2000	Petits navires - Pompes de cale à moteur électrique	C 138/2001
EN ISO 7840:1995 / A1:2000	Petits navires - Tuyaux souples résistants au feu, pour carburant	C 138/2001
EN ISO 8099:2000	Petits navires - Systèmes de rétention des déchets des installations sanitaires (toilettes)	C 138/2001
EN ISO 8469:1995 / A1:2000	Navires de plaisance - Tuyaux souples non résistants au feu, pour carburant	C 138/2001
EN ISO 10133:2000	Petits navires - Systèmes électriques - installations à très basse tension à courant continu	C 59/2002
EN ISO 13297:2000	Petits navires - Systèmes électriques - Installations de distribution de courant alternatif	C 59/2002
EN ISO 14946:2001	Petits navires - Capacité de charge maximale	C 59/2002
EN ISO 10087:1996 / A1:2000	Navires de plaisance - Identification de coques - Système de codage	C 138/2001
EN ISO 9093-1:1997	Navires de plaisance - Vannes de coque et passe-coques - Partie 1: Construction métallique	C 138/2001
EN ISO 13929:2001	Petits navires - Appareils à gouverner - Transmission à engrenages	C 59/2002
EN 28847:1989	Navires de plaisance; Appareils à gouverner; Systèmes à drosses et réas	C 255/1995
EN ISO 10592:1995 / A1:2000	Navires de plaisance - Systèmes à gouverner hydrauliques	C 138/2001
EN ISO 9097:1994 / A1:2000	Navires de plaisance - Ventilateurs électriques	C 138/2001
EN ISO 8665:1995 / A1 2000	Navires de plaisance - Moteurs et systèmes de propulsion marins - Mesurage et déclaration de la puissance	C 138/2001

EN ISO 11591:2000	Petits navires à moteur - Champ de visibilité au niveau du poste de pilotage	C 138/2001
EN ISO 15584:2001	Petits navires - Moteurs intérieurs à essence - Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques	C 138/2001
EN ISO 11105:1997	Navires de plaisance - Ventilation des compartiments moteur à essence et/ou réservoir à essence	C 384/1997
EN ISO 11592:2001	Petits navires d'une longueur de coque de moins de 8 m - Détermination de la puissance nominale maximale de propulsion	C 138/2001
EN 29775:1993 / A1:2000	Navires de plaisance - Appareils à gouverner commandés à distance pour moteurs hors-bord uniques de puissance comprise entre 15 kW et 40 kW	C 138/2001

Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses (ordonnance sur la navigation intérieure, ONI). Normes techniques pour les bateaux de sport, pour les bateaux de sport inachevés et pour les éléments de construction

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.12.2002
Date	
Data	
Seite	7275-7277
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 832

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.